n° 32
Date de publication
20 septembre 2017

Date d'observation
19 septembre 2017

Grandes cultures

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

À retenir cette semaine

- **Colza**

  Compris entre 1 et 2 feuilles, les colzas restent en pleine phase sensible vis-à-vis des ravageurs d'automne, notamment altises et limaces.
  Néanmoins, les observations réalisées cette semaine indiquent une faible évolution de la situation parasitaire et un risque globalement faible.
  Le vol de grosses altises n'est pas engagé, mais nécessite une attention particulière grâce aux cuvettes jaunes.
  Il est indispensable de rester vigilant vis-à-vis des petites altises, limaces, pucerons mais aussi tenthrèdes.

- **Maïs**

  Estimation des humidités du grain, gestion du risque pyrale à la récolte.

Colza

Réseau 2017-2018

Cette semaine, 14 parcelles ont fait l'objet d'une observation, parmi les 16 parcelles enregistrées dans le réseau.

Stade des colzas

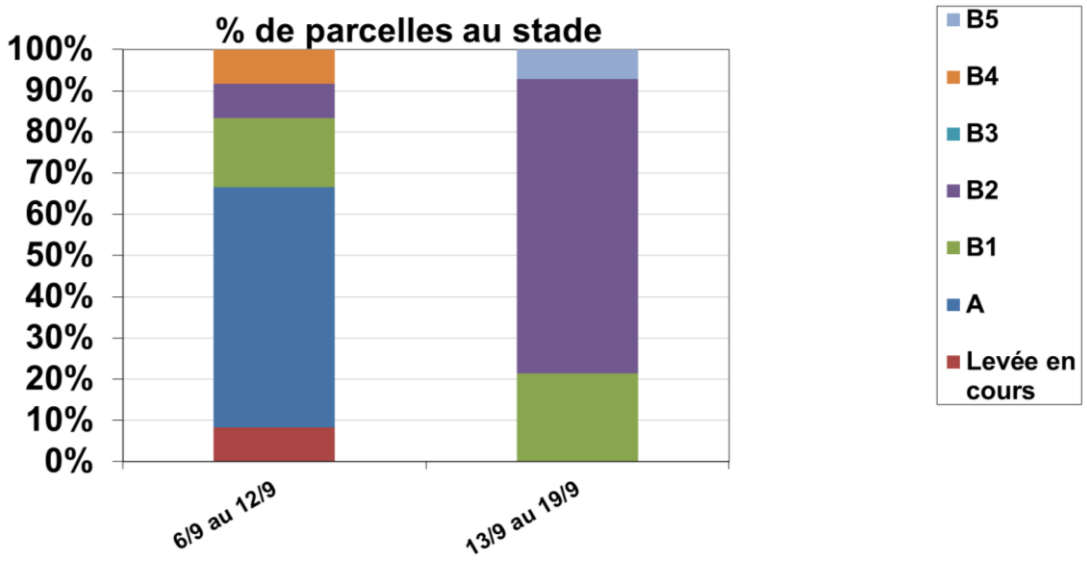

On note une nette évolution des stades par rapport à la semaine passée puisque les parcelles sont en majorité à 2 feuilles avec 72% des parcelles du réseau. On compte 21% des parcelles encore à 1 feuille. La parcelle la plus avancée est à 5 feuilles.

Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : piégeage**

Reconnaissance :
Il s'agit d'un gros coléoptère de 3 à 5 mm de long au corps noir et brillant avec des reflets bleus métalliques sur le dos. Les extrémités des pattes, des antennes et de la tête sont roux doré. Elle est reconnaissable aussi par des « grosses cuisses » qui lui permettent de sauter pour se déplacer dans la parcelle.

Grosse altise adulte (Crédit : L. Jung, Terres Inovia)

Piégeage : aucune capture de grosse altise sur les 13 pièges suivis.

- **Altises des crucifères ou petites altises : piégeage**

Reconnaissance :
Il s'agit d'un petit coléoptère noir ou bicolore (noir, avec 1 ou 2 bandes longitudinales jaunes sur chaque élytre).
Il mesure 2 à 2.5 mm.

Petites altises noires du colza (gauche) et bicolore (droite).
Morsures circulaires visibles (L. Jung, Terres Inovia)

Piegeage : Sur les 12 pièges mis en place, 4 ont mis en évidence la présence de petites altises avec en moyenne 4 insectes par cuvette (valeurs allant de 1 à 10 insectes par piège).

- **Grosses et Petites Altises: dégâts sur plantes**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Observation de dégâts sur plantes : 8 parcelles sur 13 présentent des morsures d'altises.
Sur ces parcelles on compte en moyenne 16% de plantes touchées. Ce taux de plantes touchées varie entre 1 et 65%.
Les surfaces foliaires touchées restent en moyenne à 5%, sans jamais dépasser 10%.

Analyse du risque :
Les dégâts constatés indiquent une très faible évolution de la situation par rapport à la semaine passée. Aucune parcelle n'atteint le seuil de risque.

Les piégeages nous indiquent que le vol de grosse altise n'est pas engagé.
Les conditions actuelles, avec une baisse des températures, pourrait favoriser les premières émergences, en cas de retour de températures plus douces autour de 20°C.

Les quelques attaques sont donc à imputer aux petites altises.
Le colza étant encore en pleine phase de sensibilité face aux petites et grosses altises, il est essentiel de surveiller les parcelles jusqu'à 4 feuilles.

La parcelle du réseau au stade 5 feuilles est hors de danger vis-à-vis des altises.

<u>Levier Agronomique :</u>

Il est recommandé de maintenir les repousses de colzas dans les parcelles proches des nouvelles parcelles de colza pour limiter la pression des petites altises.

- **Limaces**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles. La dynamique de végétation est à prendre en compte, avec des attaques davantage problématiques sur des colzas peu poussants que sur des plantes en pleine croissance.

Seuil indicatif de risque : il n'y a pas de seuil de nuisibilité pour les limaces mais en cas de forte présence, la survie de la culture est en jeu.

Observations :
5 parcelles sur 13 signalent des dégâts de limaces. Les surfaces foliaires détruites restent inférieures à 10%.
Seulement 1 limace grise piégée sur les deux pièges relevés.

Analyse de risque :
La situation a peu évolué par rapport à la semaine passée quant à l'activité des limaces.
Attention à maintenir la vigilance jusqu'à la fin du stade sensible.

Leviers agronomiques : l'impact des facteurs agronomiques est présenté en Annexe 2.

Dégâts limaces noires
Source : Elodie ROSSELLE, 110 Bourgogne

Dégâts petites limaces
Source : Jean-Noël HERRGOTT, CEREPY

Pour plus d'informations, vous pouvez vous référer à la note nationale.

- **Tenthrède de la rave**

Reconnaissance :

Tenthrède à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrède est un héminoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations : 5 pièges sur les 5 suivis ont capturé des adultes, avec un nombre d'individus compris entre 1 et 30, soit 10 en moyenne.
Aucune larve n'est observée sur les parcelles.
Concernant les morsures, une seule parcelle avec 5% de plantes touchées, déjà signalée la semaine dernière.

Analyse de risque :
Le risque reste faible et n'évolue pas par rapport à la semaine dernière.
Poursuivre l'évolution du ravageur, car les dégâts causés uniquement par les larves peuvent évoluer très rapidement.

- **Puceron vert du pêcher**

Reconnaissance
Les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre.
Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.

Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 20% de plantes porteuses de pucerons

Observations : 3 parcelles parmi 11 observées signalent la présence de pucerons verts avec en moyenne 7% de plantes porteuses. Une parcelle signale 30% de plantes porteuses en bordure (cette même parcelle faisait état de 45% de plantes porteuses la semaine passée).

Analyse de risque :

On note une très faible évolution de la pression du puceron vert. Les parcelles restent bien en-dessous des seuils de nuisibilité. Le risque est donc encore faible.

La surveillance doit là encore se poursuivre, jusqu'à 6 feuilles.

Annexe 1 : Mise en place des pièges

Pièges à limace

La pose des pièges doit être réalisée avant la levée de la culture. L'observation des limaces grises et noires se fait à l'aide de 4 pièges de 25x25 cm préalablement humidifiés par trempage, éloignés d'au moins 5m les uns des autres. Pour fixer les limaces et faciliter le comptage, il est possible de rajouter quelques granulés anti-limaces sous le piège.

Attention, il est vivement déconseillé d'arroser le sol lors de la pose du piège, afin de bien voir la situation du risque telle qu'elle est.

Cette observation nécessite une attention particulière. En effet, le relevé des pièges doit s'effectuer en début de matinée en conditions fraîches et humides et en «grattant» la terre sous les pièges car les limaces sont généralement abritées entre les mottes dans les premiers cm du sol.

Piège à limace.
(crédit D. Simmoneau)

Cuvette jaune

La plupart des insectes ravageurs du colza sont attirés par la couleur jaune. La cuvette jaune doit donc être posée juste au-dessus de la végétation.

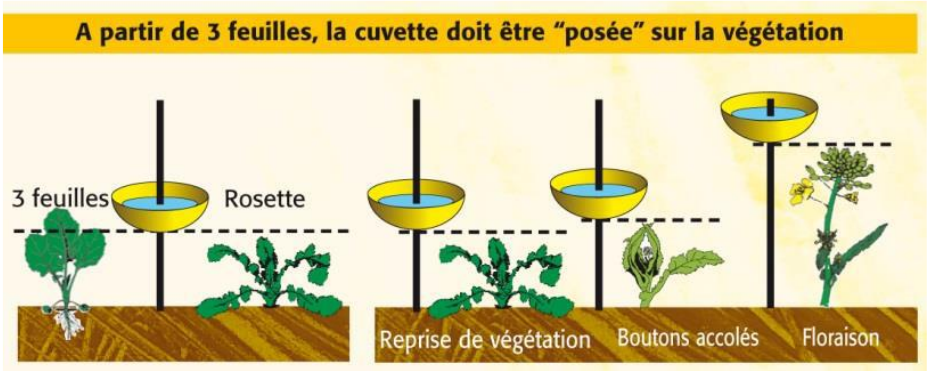

Schéma de la disposition de la cuvette jaune végétation

L'altise d'hiver fait exception à cette règle. En effet, il s'agit d'un insecte qui se déplace par des sauts. L'objectif est donc de capturer l'insecte lorsqu'il se déplace en enterrant la cuvette dans le sol. Seule 1-2 cm de rebord doivent dépasser du sol.

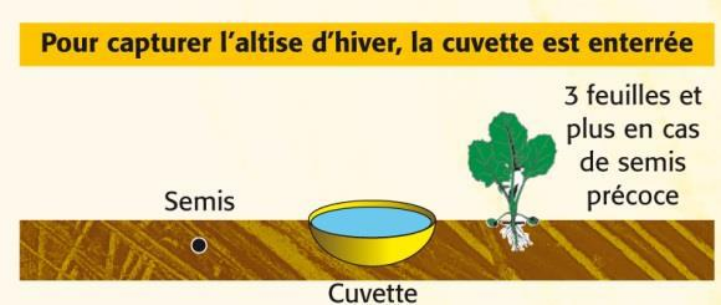

Schéma de la disposition de la cuvette jaune pour capturer l'altise d'hiver.

Annexe 2 : Impact des facteurs Agronomiques sur le risque Limace

Facteurs agronomiques	Risque	Commentaires
Type de sol		
Sable	moyen	
Limon	élevé	
Argile	très élevé	Souvent plus motteux, moins compact et plus humide
Gestion des résidus		
Exportation des résidus de récolte	faible	
Présence importante de résidus	très élevé	Favorable à la multiplication (abri source de nourriture et d'humidité)
Travail du sol		
Labour	faible	Enfouissement des pontes
Déchaumage	très faible	Destruction des œufs par dessèchement
Semis direct	très élevé	Souvent lié à la présence d'un mulch
Roulage	faible	Réduction des interstices
Qualité des semis		
Lit de semences pailleux	élevé	Conserve l'humidité et permet l'alimentation des limaces
Motteux	élevé	Abri pour les limaces

Source : Terres Inovia

Maïs

Stades et état des cultures

Les températures fraîches de la semaine écoulée ont freiné la dessiccation des maïs, des températures de maxi sont annoncées à 24-25 °C pour cette fin de semaine, et devraient permettre une nouvelle baisse des humidités grain.

- **Prévisions des stades de récolte du maïs**

Les humidités grain sont en dessous de 32% dans la plupart des parcelles de Limagne où les récoltes ont commencées. Pour les variétés tardives du val d'Allier ce stade devrait être atteint à la fin du mois. Nous vous proposons une estimation des dates d'arrivée des humidités du grain en fonction des sommes de température par secteur.

	Date de semis		
Aulnat	10-avr	20-avr	01-mai
1700 °C grain 35%	29-août	31-août	02-sept
1800 °C grain 32%	05-sept	08-sept	12-sept
1930 °C grain 32%	20-sept	24-sept	27-sept

	Date de semis		
Vichy	10-avr	20-avr	01-mai
1700 °C grain 35%	03-sept	05-sept	07-sept
1800 °C grain 32%	12-sept	15-sept	19-sept
1930 °C grain 32%	27-sept	29-sept	02-oct

Les valeurs d'Issoire sont très proches de Vichy

1700° = variété précoce corné-denté
1800° = variété demi-précoce denté
1930° = variété tardive à très tardive

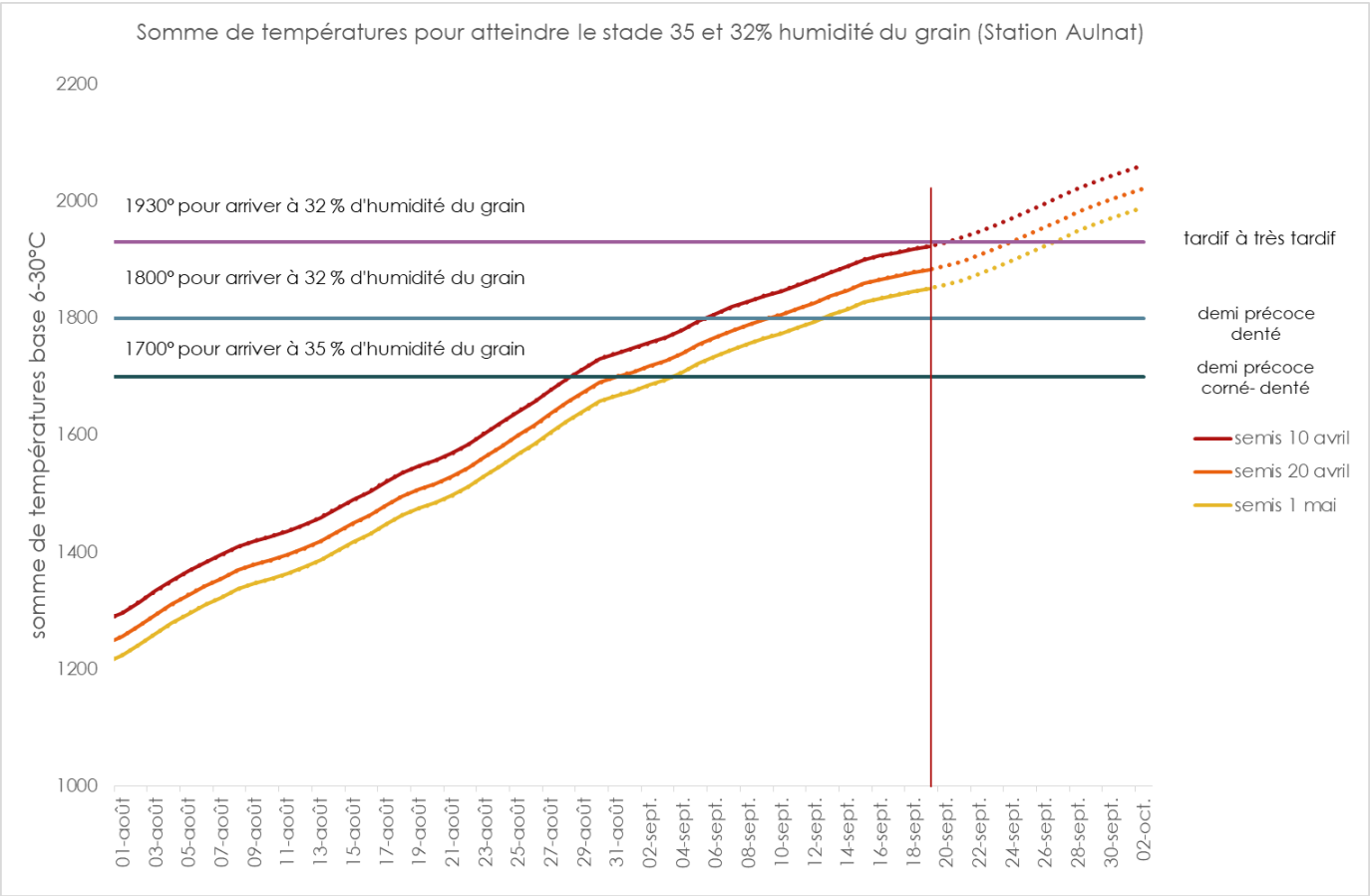
Somme de températures pour atteindre le stade 35 et 32% humidité du grain (Station Aulnat)
somme de températures base 6-30°C
2200
2000
1800
1600
1400
1200
1000
1930° pour arriver à 32 % d'humidité du grain
1800° pour arriver à 32 % d'humidité du grain
1700° pour arriver à 35 % d'humidité du grain
tardif à très tardif
demi précoce denté
demi précoce corné- denté
semis 10 avril
semis 20 avril
semis 1 mai
01-août
03-août
05-août
07-août
09-août
11-août
13-août
15-août
17-août
19-août
21-août
23-août
25-août
27-août
29-août
31-août
02-sept.
04-sept.
06-sept.
08-sept.
10-sept.
12-sept.
14-sept.
16-sept.
18-sept.
20-sept.
22-sept.
24-sept.
26-sept.
28-sept.
30-sept.
02-oct.

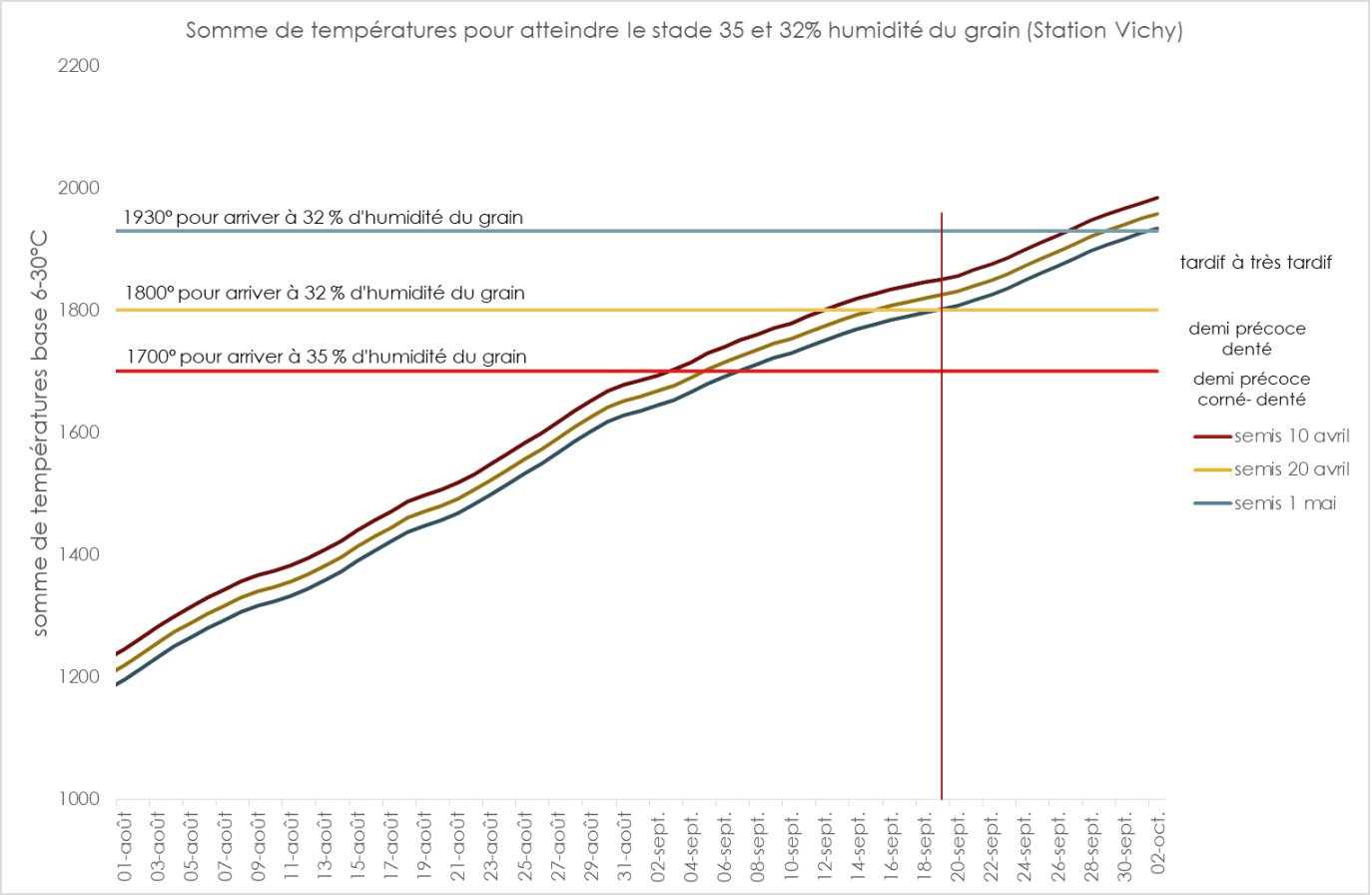
Somme de températures pour atteindre le stade 35 et 32% humidité du grain (Station Vichy)
somme de températures base 6-30°C
2200
2000
1800
1600
1400
1200
1000
1930° pour arriver à 32 % d'humidité du grain
1800° pour arriver à 32 % d'humidité du grain
1700° pour arriver à 35 % d'humidité du grain
tardif à très tardif
demi précoce denté
demi précoce corné- denté
semis 10 avril
semis 20 avril
semis 1 mai
01-août
03-août
05-août
07-août
09-août
11-août
13-août
15-août
17-août
19-août
21-août
23-août
25-août
27-août
29-août
31-août
02-sept.
04-sept.
06-sept.
08-sept.
10-sept.
12-sept.
14-sept.
16-sept.
18-sept.
20-sept.
22-sept.
24-sept.
26-sept.
28-sept.
30-sept.
02-oct.

GESTION DU RISQUE PYRALE

La gestion de la pyrale pour les cultures de maïs 2018 passe par la cartographie du risque pyrale à partir du nombre de larves présentes dans les cannes de maïs à l'automne 2017 avant la récolte.
Les comptages de larves sont en cours et nous publierons prochainement la cartographie du risque pyrale pour 2018.

Le broyage des résidus de maïs

La gestion des résidus constitue une mesure de prophylaxie importante, quelle que soit la culture suivante (blé ou maïs). Elle permet entre autres d'améliorer le taux de levée de la culture suivante, de réduire les risques de contamination en mycotoxine (DON) et de lutter contre les insectes foreurs du maïs. En effet, les larves de pyrales passent l'hiver dans les cannes de maïs (voir photo). Le broyage détruit mécaniquement les larves, ou les expose au froid, aux virus, bactéries et oiseaux ce qui permet de diminuer de 50 à 70 % la population pour la campagne suivante.
Le risque sanitaire est proportionnel au volume de résidus laissé en surface. Pour accélérer la dégradation des résidus, un broyage fin puis un enfouissement par le labour sont recommandés. Le broyage sous bec est un minimum mais un broyage fin supplémentaire est conseillé.

Photo : pyrale dans une tige de maïs

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures

Bulletin de santé du végétal ÉCOPHYTO

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoces agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT